

**CONSEIL D'ORIENTATION**  
**SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017**

DELIBERATION N° 2017-CO-13

**OBJET : Suivi des donneurs vivants et des greffés non-résidents**

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents :</u>
<b>Professeur Patrick NIAUDET</b> , président du conseil d'orientation	<b>Monsieur Jean-Louis TOURAINE</b> , député
<b>Madame Catherine GENISSON</b> , sénatrice	<b>Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE</b> , député
<b>Madame Pascale FOMBEUR</b> , membre du Conseil d'Etat	<b>Monsieur Alain CLAEYS</b> , député
<b>Madame Frédérique DREIFUSS-NETTER</b> , membre de la Cour de cassation	<b>Monsieur Gilbert BARBIER</b> , sénateur
<b>Monsieur Antoine LAZARUS</b> , membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme	<b>Madame Catherine DEROCHE</b> , sénatrice
<b>Professeur Philippe JONVEAUX</b> , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la génétique	<b>Monsieur Daniel CHASSEING</b> , sénateur
<b>Professeur Louis BUJAN</b> , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction	<b>Professeur Jean-Louis VILDE</b> , membre du Comité consultatif national d'éthique
<b>Professeur Denis CASTAING</b> , expert scientifique spécialisé en transplantation d'organes	<b>Docteur Jean-Marie KUNSTMANN</b> , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction
<b>Professeur Bertrand FONTAINE</b> , expert scientifique spécialisé en neurologie	<b>Professeur Jean-Pierre JOUET</b> , expert scientifique spécialisé en hématologie
<b>Monsieur Marc GRASSIN</b> , philosophe	<b>Docteur Pierre LEVY-SOUSSAN</b> , pédopsychiatre
<b>Monsieur David LE BRETON</b> , anthropologue	<b>Monsieur Bruno GAURIER</b> , représentant de l'Association des paralysés de France
<b>Madame Agnès LEVY</b> , psychologue	<b>Monsieur Christophe MASLE</b> , représentant de l'Association « France AMP »
<b>Docteur Luc SENSEBE</b> , hématologue	<b>Madame Danièle LOCHAK</b> , représentante de la Ligue des droits de l'homme
<b>Monsieur Gérard LABAT</b> , représentant de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux	
<b>Madame Nathalie TRICLIN</b> , représentante de l'Association Alliance maladie rares	
<b>Monsieur Philippe VAUR</b> , représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales	

Le conseil d'orientation,

- Vu l'article L. 1418-4 du code de la santé publique, et
- l'article R. 1418-17 du code de la santé publique.


DECIDE, à la majorité des membres présents,

Article 1<sup>er</sup> :

d'approuver, le texte sur le suivi des donneurs vivants et des greffés non-résidents, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Saint-Denis, le 11 mai 2017

Le président du Conseil d'orientation  
de l'Agence de la biomédecine



Patrick NIAUDET